

Québec, le 4 janvier 2017

**Aux représentantes et aux représentants de section
Aux déléguées et délégués syndicaux
Aux substitutes et aux substituts
Aux répondantes du réseau des femmes**

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 8 MARS 2017

Thème : *L'égalité sans limites*

À l'occasion de la Journée internationale des femmes 2017, le Collectif 8 mars a retenu comme thème « *L'égalité sans limites* ».

La célébration de la Journée internationale des femmes est une invitation à réfléchir collectivement aux nombreux défis auxquels le mouvement des femmes doit réagir afin de construire une société plus égalitaire. Les perpétuelles transformations de la société font en sorte que la population doit constamment s'adapter à de nouvelles dynamiques, qu'elles soient familiales ou professionnelles. En ce sens, il est tout à fait opportun de percevoir les luttes féministes, visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme un combat sans limites. Pensons notamment aux luttes suivantes : l'équité salariale, la parité dans les lieux décisionnels et les lieux de pouvoir, les menaces aux droits acquis comme l'avortement et l'accessibilité aux services publics, l'hypersexualisation du corps de la femme, la violence faite aux femmes, la ségrégation professionnelle, la conciliation famille-travail-études ainsi que le droit des travailleuses enceintes ou qui allaitent.

Les activités admissibles au soutien financier du SPGQ devront toucher prioritairement des sujets découlant du thème : « *L'égalité sans limites* ». Ce thème nous rappelle qu'il y aura toujours du travail à faire pour assurer le maintien des acquis, mais aussi pour faire avancer d'autres enjeux qu'ils soient identifiés depuis longtemps ou encore amenés par les nouvelles dynamiques sociales.

Les activités peuvent aussi aborder les sujets contenus dans le dépliant, notamment l'appel :

- à combattre les préjugés sexistes ;
- à réaliser l'égalité économique ;
- à créer une meilleure conciliation famille-travail-études ;
- à favoriser une approche de santé spécifique des femmes ;
- à vaincre la violence faite aux femmes ;

Courriel : courrier@spgq.qc.ca | www.spgq.qc.ca

- à réclamer des choix de formation diversifiés ainsi que l'accès aux métiers non traditionnellement féminins ;
- à réclamer une meilleure représentation des femmes dans les lieux de pouvoir.

Les outils de promotion produits par l'Intersyndicale des femmes et le Collectif 8 mars (affiches, dépliants, épinglettes) seront toujours disponibles pour le 8 mars 2017.

Cette année, le budget du 8 mars est fixé à 50 000 \$ (incluant le financement des activités et l'achat du matériel de promotion).

La somme disponible devrait permettre le remboursement de la totalité des dépenses reliées aux activités du 8 mars à même le poste budgétaire réservé à cette fin. **Ce qui signifie qu'aucune activité ne devrait être financée par les sections.**

Le comité des femmes attribue les subventions des projets en s'appuyant sur deux principes :

1. La priorité accordée à la tenue d'activités en collaboration avec d'autres partenaires et en lien avec le thème de l'Intersyndicale des femmes ;
2. Le maintien de la gratuité des objets promotionnels (dépliants, affiches, épinglettes).

Le SPGQ a acheté nombre suffisant de dépliant pouvant desservir l'ensemble de l'effectif professionnel féminin. Ce dépliant sera aussi accessible par le biais du site internet du SPGQ. Deux affiches par unité de travail seront également fournies. De plus, rappelons qu'il y aura autant d'épinglettes disponibles de femmes professionnelles **membres** du syndicat.

Dans la mesure où le matériel sera disponible, veuillez noter que :

- Les affiches, les dépliants et les épinglettes **pourront être remis aux représentantes et représentants de section lors du conseil syndical prévu les 26 et 27 janvier 2017.**
- Les répondantes ou les représentantes et représentants de section qui ont des problèmes de distribution (particulièrement dans les régions ou les unités parapubliques réparties sur le territoire) pourront demander que le matériel soit expédié par la poste aux endroits et aux personnes déterminés avec précision. **Dans ce cas, il faudra fournir à Mireille Bond les coordonnées complètes des personnes destinataires ainsi que la quantité requise à chaque endroit avant le 13 janvier.** Il serait cependant souhaitable, lorsque la chose est possible, de faire des regroupements pour limiter le nombre d'envois.



Manon Therrien
Deuxième vice-présidente